



28 يونيو 2010

إلى السيدات والسادة:

مديرتي ومديري الأكاديميات الجهوية للتربية والتكوين
النائبات والنواب بالعمالات والأقاليم
مفتشات ومفتشي مادة اللغة الفرنسية بالتعليم الثانوي التأهيلي
مديرات ومديري المؤسسات التعليمية العمومية
أستاذات وأساتذة مادة اللغة الفرنسية بالتعليم الثانوي التأهيلي

703 10

16/03/02
10/01/06

الأكاديمية الجهوية للتربية والتكوين
للإقليم الحسيبي
ووصل بتاريخ 02 يونيو 2010
تحت عدد 2863

الموضوع: مباراة "Allons en France 2010"

المرجع: البرنامج الاستعجالي - المشروع E3.E6

سلام تام بوجود مولانا الإمام المؤيد بالله

وبعد، ففي إطار تفعيل مقتضيات البرنامج الاستعجالي، وخصوصا مشروع "دعم التمكن من اللغات"، ويهدف تعزيز انفتاح شخصية المتعلم(ة) من خلال دعم الإقبال على تعلم اللغات الأجنبية والاطلاع على الثقافات والحضارات الأخرى، وتشجيع التجديد والإبداع والبحث التربوي في مجال اللغات، وتنشيط الحياة المدرسية بالمؤسسات التعليمية وإذكاء روح المبادرة والمنافسة التربوية، تنظم وزارة التربية الوطنية والتعليم العالي وتكوين الأطر والبحث العلمي، بتعاون مع السفارة الفرنسية بالمغرب مباراة Allons en France 2010 حول موضوع:

«Traditions et innovation»

وتنظم هذه المباراة التي تفتح في وجه تلميذات وتلاميذ الثانويات التأهيلية، وفق الإجراءات التنظيمية الآتية:

■ على سعيد المؤسسة التعليمية

يفتح باب المشاركة أمام جميع أستاذات وأساتذة التعليم الثانوي التأهيلي لمادة اللغة الفرنسية، لتشكل وتأطير فريق من أربع تلميذات وتلاميذ لكل أستاذ(ة)، وذلك حسب القانون التنظيمي المرفق. وتبعث المؤسسة ملفات المشاركة إلى النيابة قبل 30 مارس 2010.

■ على سعيد النيابة

تقوم المصلحة التربوية بتجميع ملفات المشاركة وإرسالها إلى الأكاديمية قبل 09 أبريل 2010.

0537661246

على الصعيد الأكاديمية

- يعين السيد(ة) مدير(ة) الأكاديمية لجنة جهوية للإشراف على جميع العمليات المتعلقة بالمباراة، تتكون من المفتش المنسق الجهوي، ومفتش للتعليم الثانوي التأهيلي، وأستاذ(ة) للتعليم الثانوي التأهيلي، وممثل(ة) عن المعهد الفرنسي (Institut Français) كل ما أمكن ذلك؛

- تقوم اللجنة الجهوية، بناء على المعايير المتضمنة في القانون التنظيمي المرفق، بانتقاء ملفين أو ثلاثة ملفات على الأكثر من بين المشاريع المشاركة، وترسلها إلى مديرية المناهج والحياة المدرسية قبل يوم 30 أبريل 2010، مصحوبة بتقرير يتضمن البيانات الكاملة للمشاركين ومؤسساتهم مع أرقام الهاتف والبريد الإلكتروني، وتبخر المؤسسات المشاركة بنتائج الانتقاء، ومديرية المناهج والحياة المدرسية بإرسال الملف، وذلك عبر الهاتف 05.37.76.62.81 أو البريد الإلكتروني:

dc.activites@men.gov.ma

على الصعيد المركزي:

- تجتمع لجنة مشتركة بين وزارة التربية الوطنية والتعليم العالي وتكوين الأطر والبحث العلمي ومصلحة التعاون والعمل الثقافي التابعة للسفارة الفرنسية بالمغرب، لدراسة المشاريع الواردة عليها من الأكاديميات الجهوية وانتقاء خمسة منها؛ وتعلن عن النتائج يوم 14 مايو 2010؛

- تقوم مديرية المناهج والحياة المدرسية بدعوة أصحاب المشاريع الخمسة، التي تم انتقاؤها للمشاركة في المرحلة النهائية التي ستعقد يوم 22 مايو 2010.

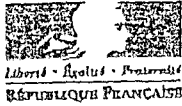
فالمرجو منكم، كل في دائرة اختصاصه، إيلاء هذه العملية ما تستحقه من عناية واهتمام، حتى تمر في أحسن الظروف وداخل الأجل المحددة لها، وتتحقق الأهداف المتوخاة منها خدمة لناشئنا.

وتقبلوا أسمى التحيات، والسلام

مدير المناهج

إمضاء: خالد فارس

السرفق: التانوم المنظم للمباراة



AMBASSADE DE FRANCE AU MAROC
SERVICE DE COOPERATION ET D'ACTION
CULTURELLE



ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
DE LA FORMATION DES CADRES
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

CONCOURS « ALLONS EN FRANCE » édition 2010

REGLEMENT

Article 1 :

Le Ministère français des Affaires Étrangères et le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France, en collaboration avec le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique, département de l'enseignement scolaire, constitués en Commission nationale, organisent un concours destiné à encourager l'expression en langue française. Ce concours s'adresse à tous les élèves des lycées publics marocains âgés impérativement entre 16 et 20 ans.

Article 2 :

L'objet de ce concours est de réaliser un travail autour du thème général :

" Traditions et innovation : le spectacle du quotidien "

Pour participer, les candidats devront effectuer un travail en deux étapes :

1/ ils devront d'abord mener une enquête : à partir d'une démarche concrète d'observation, il s'agira d'enquêter, dans leur environnement local ou régional, sur des situations de la vie quotidienne mettant en évidence le rapport entre la tradition et les innovations.

Ce travail d'enquête devra conduire à la création d'une représentation artistique (petite pièce théâtrale) qui met en évidence le rapport entre la tradition et l'innovation.

La restitution du travail d'enquête d'une part et la représentation artistique d'autre part seront ensuite présentées aux élèves de l'établissement. (durée de la représentation : entre 10 et 15 minutes)

Cette présentation sera l'occasion, sur la base des réflexions nées de ce travail, de débattre, avec les élèves de l'établissement, du rôle de l'ouverture culturelle dans le monde moderne.

2/ A partir de ce travail, les candidats devront ensuite réaliser un dossier comprenant trois parties :

un compte-rendu de l'enquête, et en particulier du travail d'observation et de création artistique effectué (environ 5 pages)

un compte-rendu de la séance de présentation aux autres élèves du lycée (environ 4 pages)

un texte sur l'intérêt, pour les participants, de prolonger ce travail par un voyage en France (environ 2 pages)

Ce dossier doit comporter au maximum une douzaine de pages (format A4). Il se présentera sous la forme d'un support papier classique mais devra allier le texte et l'image.

Les illustrations (photos, dessins, etc.) ne doivent pas dépasser le tiers de chaque page. On pourra, toutefois, ajouter en annexe, des formes d'expression variées (texte, dessin, photos, images vidéo, etc.)

Il conviendra de joindre le texte écrit de la pièce ou de la saynète.

Article 3 :

Les élèves doivent nécessairement se constituer en groupe(s) mixte(s) de quatre personnes. A défaut de mixité, le projet pourra être conçu entre deux établissements. Chaque établissement ne pourra envoyer qu'un seul dossier : si plusieurs dossiers sont proposés au sein d'un même établissement, celui-ci devra sélectionner le meilleur.

Le travail de chaque groupe doit être supervisé par un professeur de français : celui-

ci ne devra en aucun cas effectuer les tâches de conception et rédaction du dossier, se limitant à un rôle de coordination.

Les quatre élèves devront participer à la représentation théâtrale et pourront, le cas échéant, interpréter plusieurs rôles (personnages). S'il le souhaite, le professeur de français, pourra se joindre à ses élèves dans la mise en scène.

Les établissements, via leur Délégation, doivent faire parvenir leurs dossiers dans leur Académie avant la date fixée par la note ministérielle : 9 avril 2010, dernier délai, le cachet de la poste faisant foi.

Ils préciseront dans cet envoi, sur une page de garde :

les noms, prénoms, âges, classe(s),
adresses des quatre membres du groupe

les nom, prénom, adresse, téléphone et
adresse-mail du professeur qui a supervisé le
travail

le nom et le numéro de téléphone de
leur établissement, ainsi que le nom de leur
Académie sans oublier le nom de la ville et de la
délégation.

Article 4 :

Chaque Académie sera chargée de sélectionner 2 ou 3 dossiers parmi l'ensemble des travaux récoltés. Ces dossiers seront adressés à la Commission nationale avant le 30 avril 2010.

L'envoi d'un dossier par une Académie devra être signalé à la Commission nationale par mail ou par téléphone :

✉ dc.activites@men.gov.ma

☎ 05 37 76 62 81

La Commission nationale sélectionnera les cinq meilleurs projets qui seront présentés lors de la finale organisée le samedi 22 mai 2009. Lors de cette finale, chaque groupe sélectionné sera invité à venir présenter son dossier, accompagné du professeur qui a encadré le travail. La présentation s'effectuera en 20 minutes durant lesquelles les élèves pourront expliquer leur démarche et revenir sur les enseignements et les conclusions de leur travail (10mn) et jouer une partie de la représentation artistique (10 mn maximum) ; cette activité sera suivie d'une discussion avec les membres de la Commission. Pour réaliser

cette présentation ils pourront disposer d'un panneau d'affichage, d'un rétroprojecteur, et d'un vidéo projecteur.

Pour la mise en scène, on se contentera des dialogues. Le décor, les costumes, etc. ne seront pas exigés.

Article 5 :

Le classement des productions prendra en compte les critères suivants:

➤ Présentation matérielle et qualité générale du travail ; (respect des 3 parties)

➤ Texte de la pièce

➤ Authenticité des contenus et travail réel des élèves ;

➤ Originalité dans le traitement du thème ;

➤ Variété et qualité des formes d'expression.

Lors de la finale l'appréciation du jury portera également sur la qualité de la présentation orale dans sa forme et dans son contenu. La Commission nationale Maroc-Française sera composée de représentants du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique et du Service de Coopération et d'Action Culturelle.

Article 6 :

Toutes les productions présentées lors de la finale seront récompensées par un prix

➤ 1^{er} Prix : Séjour à Paris et en Ile-de-France, du 7 au 17 juillet 2010, pour les 4 élèves du groupe. Le professeur ayant supervisé leur travail est également invité pour accompagner les lauréats pendant leur séjour.

➤ du 2^{ème} au 5^{ème} Prix : des lots pour les élèves seront également attribués à chaque groupe ayant participé à la finale.

Article 7 :

Le fait de participer au concours implique l'acceptation pleine et entière des clauses de son règlement et des décisions de la Commission nationale.

0537661246

Calendrier :

- 9 avril 2010 dernier délai : les dossiers doivent être envoyés aux Académies
- 30 avril 2010 dernier délai : chaque Académie doit envoyer le(s) dossier(s) qu'elle a sélectionné(s) à la Commission nationale
- 14 mai 2010 : la Commission nationale annonce les noms des 5 groupes sélectionnés pour la Finale
- 22 mai 2010 : Finale, à Rabat

Les participants pourront trouver de plus amples informations sur l'opération « Allons en France » organisée chaque année par le Ministère français des Affaires Etrangères, sur le site : www.allonsenfrance.com ou de l'Ambassade de France au Maroc : <http://www.ambafrance-ma.org/cooperation>

Contacts :

M. Touhami BENJEDDI au 06 67 67 82 55
benjedit@yahoo.fr
Jean-Michel CAVALIER au 05 37 27 67 46
jean-michel.cavalier@diplomatie.gouv.fr
Véronique DUROY au 05 37 27 66 67
veronique.duroy@diplomatie.gouv.fr